

## **VOTRE GUIDE**

---

**Premier exemplaire de  
documentation juridique  
d'investissement pour  
start-ups en français et  
conforme au droit OHADA.**

---



[ABAN](#), en partenariat avec le cabinet d'avocats [Epena Law](#) est heureux de vous donner accès **au premier exemplaire de documentation juridique d'investissement pour start-ups en français et conforme au droit OHADA.**

Nous remercions particulièrement [Johanna Monthe](#) et [Tatiana Nkougou \(Epena Law\)](#) ainsi que [Hannah Subayi Kamuanga](#) et [Fadilah Tchoumba \(ABAN\)](#) pour leur contribution !

Vous trouverez ci-dessous, un guide des étapes pré et post investissement en droit OHADA.

En vous souhaitant bonne lecture et réception,

Ça y est!

Votre club d'investissement est dorénavant formé et structuré avec une stratégie d'investissement claire et vous êtes prêts à investir dans votre première start-up et / ou PME innovante en zone OHADA.

Dans ce cadre, votre club va adopter sa stratégie d'identification des sociétés cibles et va organiser une première réunion de présentation avec l'entreprise cible. A ce niveau, à quoi devrait penser votre club ? qu'est ce qui est important ou pas ?

Voici selon nous chronologiquement, les étapes importantes d'un investissement en zone OHADA :

1. L'accord de confidentialité
2. Négociation d'une *terms sheet*
3. Due diligence sur la société cible
4. Documentation d'investissement

## **I. Accord de confidentialité (non recommandé et non usuel)**

A ce stade, il n'est pas dans les pratiques de marché de signer des accords de confidentialité du fait de la nature de l'industrie (capital risque dans lequel les « angel investors » et / ou les clubs d'investissement analysent de nombreuses transactions).

Par ailleurs, une clause de confidentialité est généralement incluse dans la documentation d'investissement préliminaire (« term sheet ») et dans la documentation d'investissement finale.

Il faut noter que la clause de confidentialité n'oblige pas les parties à conclure un accord. Dans ces cas, la clause de confidentialité demeure valable pour la durée définie dans la documentation d'investissement préliminaire (dans ce cas la *terms sheet*).

Toutefois, exceptionnellement, un accord de confidentialité restreint peut être signé principalement dans le cas où une demande de brevet est plausible pour l'entreprise.

## **II. La Terms Sheet ( recommandée)**

Une fois que les membres du club d'investissement ont montré leur intérêt, ils vont devoir concevoir et partager avec la société cible une « terms sheet ». La terms sheet est littéralement

le résumé des termes principaux, autrement dit, c'est un document précontractuel qui résume les termes financiers et juridiques que le club propose comme condition à son investissement. Suivront alors les négociations entre l'investisseur et la société cible qui permettront de finaliser la *terms sheet* en accord avec la société cible définir l'ossature du futur accord d'investissement.

Ce document est crucial pour s'assurer que les attentes du club d'investisseur et de celles de la société cible sont alignées. Cette première mise en forme des attentes respectives permettra aux deux parties de ne pas gaspiller de temps si leurs objectifs ne sont pas réconciliables. Dans un tel cas, l'investissement est typiquement abandonné.

La *terms sheet* inclut des clauses standards ainsi que des termes plus spécifiques de la transaction. C'est ainsi qu'on pourra voir dans une *terms sheet* les clauses telles que :

- l'identité des protagonistes : Nom de la société, des fondateurs, de l'investisseur,
- le montant de la transaction, nature de la transaction (dette, *equity*, *quasi equity*)
- les conditions suspensives à la transaction,
- l'actionnariat et capitalisation de la société avant et après investissement,
- les clauses relatives à la dilution/non-dilution en cas de levées de fonds subséquentes,
- les clauses relatives à la sortie de l'investissement (sortie conjointe, liquidation préférentielle...),
- les clauses de non-concurrence, de départ de l'équipe dirigeante,
- le droit de préemption,
- la répartition des coûts de transaction (juridique, audit...).

Notez que la *terms sheet* est un document juridique typiquement rédigé de sorte à être non contraignant à l'exception de certaines clauses telle que la clause de confidentialité, d'exclusivité, la juridiction et le règlement des coûts de transaction.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le contexte des *terms sheet* en cliquant sur les liens suivants:

[Lien I](#),

[Lien II](#)

[Lien III](#)

### **III. La Due Diligence sur la société cible**

Après la signature de la *terms sheet* par la société cible et le club d'investisseurs, la phase de Due Diligence (ou audit) suit.

Le club entreprend typiquement une due diligence financière, juridique et technique.

La due diligence permet à l'investisseur de se faire une idée précise de la situation de la société dans laquelle il souhaite investir. Elle permet particulièrement de vérifier si :

- (i) la solution proposée par la cible est en ligne avec ce qui avait été annoncé par la société cible lors de sa présentation initiale (due diligence technique)
- (ii) les finances de la société cible sont en ligne avec les attentes du club des investisseurs (due diligence financière) et
- (iii) la société cible est en conformité avec ses obligations réglementaires (due diligence juridique).

La due diligence va permettre à l'investisseur d'évaluer les risques connus et de desceller d'éventuels risques mais aussi d'anticiper sur certains risques.

En outre, la due diligence permet à la société de régulariser les points de non-conformité les plus importants avant l'investissement. Dans ce cadre, le club d'investisseur peut imposer des « *conditions précédent* », soit des conditions préalables à son investissement. Cela correspond à dire que la société cible devra régulariser l'ensemble des points identifiés au titre des *conditions précédent* avant l'investissement du club; ou les « *conditions subséquent* » qui sont les aspects (généralement moins graves que les conditions précédentes que la société doit régulariser après l'investissement.

Cette phase de due diligence permettra au club de confirmer et / ou affiner voire dans le pire des cas annuler son offre envers l'entreprise cible, et de finaliser (le cas échéant) un contrat d'investissement contraignant juridiquement (par exemple souscription d'actions, obligations convertibles, bons de souscription d'actions, etc).

#### **IV. Documentation d'investissement**

La nature de la documentation d'investissement dépendra du type d'investissement et de l'objectif final du club d'investisseurs.

En effet, en droit OHADA, selon qu'il s'agisse d'un prêt, d'une souscription d'actions ou d'une souscription d'actions différée, les parties s'accorderont sur différents types de documents.

*Point réglementaire important* : Avec l'essor des « **SAFE** »<sup>1</sup> de droit anglosaxon, beaucoup d'investisseurs de la zone francophone souhaitent répliquer un tel instrument d'investissement. A ce titre il faut noter quelques restrictions importantes :

- L'équivalent d'une **SAFE** en droit OHADA est un bon de souscription d'actions
- Seules les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiée peuvent émettre de tels instruments;
- Les sociétés émettant ces instruments doivent avoir au moins deux ans d'existence au moment de l'émission de ces instruments;
- Le capital social de la société cible doit également être entièrement libéré au moment de l'émission.

---

<sup>1</sup> SAFE veut dire Simple Agreement for Future Equity – Ils sont un instrument d'investissement rapide développé par Y Combinator. Pour plus d'information, veuillez suivre le [lien](#)

Nous proposons avec le présent guide les instruments d'investissement suivants en libre accès:

**1. Pour les investissements directement en actions de la société cible:**

- [Un modèle de \*terms sheet\* ;](#)
- [Un modèle de bulletin de souscription d'action ;](#)
- [Un modèle de pacte d'actionnaires.](#)

**2. Pour les investissements en obligations convertibles émises par la société cible:**

- [Un modèle de \*terms sheet\* ;](#)
- [Un modèle de convention d'émission d'obligations convertibles en actions ;](#)

**3. Pour les investissements de type accord d'investissement rapide<sup>2</sup>**

- [Un modèle de \*terms sheet\* ;](#)
- [Un modèle de protocole d'investissement rapide : encore connu comme le Bon de Souscription d'Actions à Accord à Investissement Rapide;](#)

**V. Point pratique de structuration – en particulier pour les transactions très en amont de type pre-seed et seed.**

Pour les clubs débutants, ayant peu de temps ou très confiants sur les perspectives de leurs start-ups cibles, il peut être recommandé d'adopter la stratégie d'investissement consistant à investir un montant fixe (ou dans une fourchette restreinte) pour un pourcentage de détention au capital fixe. Ce pourcentage varie généralement entre 5 et 20% du capital de la société cible.

N'hésitez pas à vous référer à un professionnel du droit si nécessaire pour votre première transaction tels que [Epena Law](#).

Vous pouvez également trouver plus d'informations en français sur le site de [VC4A](#) ou vous inscrire aux formations payantes d'**ABAN**.

Nous restons disponibles pour toute question supplémentaire.

En particulier, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, suggestions et idées au : [secretariat@abanangels.org](mailto:secretariat@abanangels.org)

A bientôt et joyeux angel investing !

---

<sup>2</sup> Ceci est un instrument proche de la « SAFE » décrite plus haut

## **À propos de ABAN**

---

ABAN (African Business Angels Association) est la première fédération de clubs d'investissement en Afrique. Fondé en 2015, ABAN vise à promouvoir, développer et soutenir l'écosystème des clubs d'investissements et des angel investors sur le continent.  
<https://abanangels.org/>

## **À propos de Epena Law**

Epena Law Firm est un cabinet d'avocats de classe internationale avec des bureaux à Douala, Lagos et Londres.

Le cabinet a conseillé de multiples start-ups et clubs d'investissements en Afrique Francophone et est à la pointe de la mise en place de documentation d'investissement juridique conforme au droit OHADA.

<https://www.epena-law.com/>